

8/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Cyriaque LETHUILLIER, Maire.

Date de convocation
25/03/2025

En exercice : 11
Présents : 06
Votants : 07

*Etaient présents : Cyriaque LETHUILLIER, Sylvain PAILLETTE, Sophie CAVELIER, Christophe BENAC, Béatrix SUPLICE, Cyrille REMONT, Didier LETHUILLIER,
Absents excusés : Alexandra ETENDARD, Nathalie MASUY ayant donné pouvoir à Christophe BENAC, Stéphane LEVASSEUR, Carole COUTURIER,*

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance fait l'appel nominal, il a procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Sylvain PAILLETTE est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : Compte financier unique 2024

M. Cyriaque LETHUILLIER sort de la salle et ne participe pas au vote.

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Didier LETHUILLIER, doyen d'âge, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024, dressé par Cyriaque LETHUILLIER, Maire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

- approuve le compte financier unique de l'exercice 2024 avec un résultat de clôture :

- Fonctionnement : 86 072,21 € (excédent)
- Investissement : - 9 666,45 € (déficit)

- Restes à réaliser (investissement) :
 - Recettes : 5 273,00 €
 - Dépenses : 39 500,00 €

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Cyriaque LETHUILLIER**

